

pareille imputation. Il n'est pas un chemin de fer à voie unique au Canada, qui, depuis un an et demi ou deux ans, ait effectué autant de trafic que l'Intercolonial. Trafic de voyageurs en très grande partie, et par suite, réclamant, de la part du personnel, la plus exacte attention à ses devoirs. Cette attention, on doit reconnaître qu'elle ne fit point défaut aux employés de l'Intercolonial, s'il est vrai, comme on le sait, qu'au cours de cette période ils réussirent à assurer, sans causer une seule perte de vie, le transport de quelque sept millions de voyageurs et la circulation d'environ quatorze mille trains. Ce seul fait, à mon avis, indique assez qu'ils n'ont été ni paresseux, ni négligents, ni infidèles à leurs devoirs. Il arrive parfois, à la vérité, que l'on soulève cette question sans songer le moins du monde, pour cela, à jeter le blâme sur eux: le résultat n'en reste pas moins le même aux yeux du public.

On me permettra de signaler le fait que, depuis la guerre, les syndicats ouvriers du chemin de fer, au Canada, se sont énergiquement et heureusement opposés, dans leur domaine, à toute aggravation de différends industriels. Ils n'ont pas déclaré une seule grève. Au contraire on les a vus, collaborant dans la plus parfaite harmonie avec les administrations des diverses voies ferrées, s'imposer,—parfois avec un personnel réduit, souvent avec un personnel en forte partie nouveau,—la manutention d'un trafic grandement accru, et s'acquitter de la tâche avec une entière efficacité.

Je me suis trouvé, pendant plusieurs années, en relations personnelles, aussi bien qu'en relations d'affaires, avec les administrateurs des lignes de l'Etat. J'ai pu ainsi constater par moi-même le sentiment de cordialité réciproque qui fait le fond de tous les rapports entre eux et leurs employés. Ce qui caractérise avant tout ces rapports, c'est l'harmonie et c'est la loyauté: nul ne saurait avec justice en dire autre chose.

Sans vouloir entrer dans les détails, il est un aspect de la question que j'aimerais à souligner ici. Je tiens, quant à moi, pour indubitable que rien n'a plus fait pour faciliter la manutention du trafic si volumineux de ces dernières années, que les changements effectués dans la conduite de ces lignes, notamment l'adoption d'un nouveau mode de circulation. Ce mode était déjà connu aux Etats-Unis, où plusieurs grands chemins de fer, voilà fort longtemps, s'en étaient faits les initiateurs. Il y a dix ans, quelques-uns des nôtres adoptaient, à leur tour, ce que l'on appelle le code modèle des

règlements de circulation. Cependant l'on voit que ce n'est pas avant le commencement de 1914 que l'Intercolonial devait se décider à suivre leur exemple. Ayant pu moi-même juger à l'application ces nouveaux règlements, aussi bien que les précédents, —et même si j'admetts que pareille mesure constituait un changement violent que les employés, à l'époque, n'approuvèrent pas tous sans restriction,—je n'hésite pas à dire que nous leur sommes redevables, dans une large mesure, des résultats obtenus sur l'Intercolonial depuis dix-huit mois.

L'honorable M. CASGRAIN: Qui a prétendu que ces employés fussent infidèles à leurs devoirs?

L'honorable M. ROBERTSON: Les journaux de ce matin rapportent des déclarations dans ce sens. Dans l'intérêt des employés de chemin de fer en général et des employés de l'Intercolonial en particulier, j'ai cru devoir signaler le fait que de telles imputations ne reposent sur aucun fondement quelconque. Je suis sûr que les employés de l'Intercolonial en ressentiront cruellement l'injustice.

L'honorable M. McSWEENEY: J'ai suivi le débat d'hier aux Communes, et je n'ai entendu personne dire qu'un seul employé de l'Intercolonial fût un infidèle ou infidèle à ses devoirs.

L'honorable M. ROBERTSON: Je n'ai point parlé des Communes.

L'honorable M. McSWEENEY: J'y étais et j'ai entendu le débat.

L'honorable M. CLORAN: Avant que mon honorable collègue (l'honorable M. Robertson) reprenne son siège, je voudrais lui poser une question de la part des hommes mêmes dont il vient de prendre si éloquemment la défense. Je voudrais lui demander—car il représente les syndicats ouvriers et plus particulièrement les employés de chemin de fer—s'il est satisfait de l'administration de l'Intercolonial pour ce qui a trait à la promotion des employés aux postes supérieurs du service. Ce point est plus important pour eux que tout autre sur lequel notre honorable collègue pourrait nous entretenir. J'aimerais à connaître ses vues là-dessus.

L'honorable M. ROBERTSON: En réponse à l'honorable sénateur, je dois dire tout d'abord que, depuis quelques années, les chemins de fer ont pris pour coutume de signer des contrats avec leurs employés, comme le font les autres administrations. L'Interco-